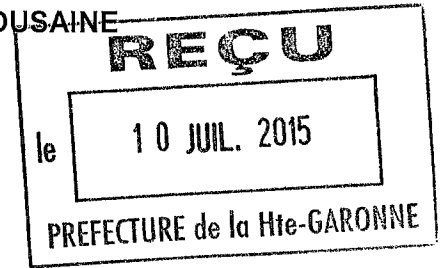


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



11- COMMUNICATION

11.1 - Partenariat et convention n° 2015-852 entre Tisséo-SMTC et le Syndicat Mixte des Abattoirs, organisateur de l'exposition « Picasso »

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Monsieur le Président rappelle que Tisséo-SMTC ouvre, depuis longtemps, les portes de la création contemporaine à tous.

Il a ainsi été convenu que Tisséo-SMTC soutienne le Syndicat Mixte des Abattoirs en étant un des partenaires de l'exposition « Picasso » qui se tiendra du 17 septembre 2015 au 31 janvier 2016.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, Tisséo-SMTC s'engage à assurer (...) :

- (...) la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du lundi 7 septembre 2015 au 31 janvier 2016 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.

COUT NUL

- (...) la création d'un titre de transport collector inédit « Les Abattoirs - Picasso » valorisant cette exposition

Quantité : 100 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage également à retirer 400 titres 1 déplacement sur ces 100 000 exemplaires (200 exemplaires seront mis à disposition du Syndicat Mixte des Abattoirs et 200 exemplaires à Tisséo-SMTC pour leurs relations publiques).

Non recette sortie titres de transport : 640 €

En contrepartie, le syndicat mixte des Abattoirs s'engage à assurer :

- La présence du logo de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des supports de communication de l'exposition (dossier de presse, carton d'invitation, document de médiation, affiches...)
- Une présentation de l'engagement de Tisséo-SMTC sur le dépliant programme à paraître le 1^{er} octobre
- La mise à disposition de 100 cartons d'invitation pour le vernissage (17/09 à 18h00)
- L'accueil des salariés de Tisséo-SMTC par la mise à disposition de 300 billets d'entrée gratuits

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

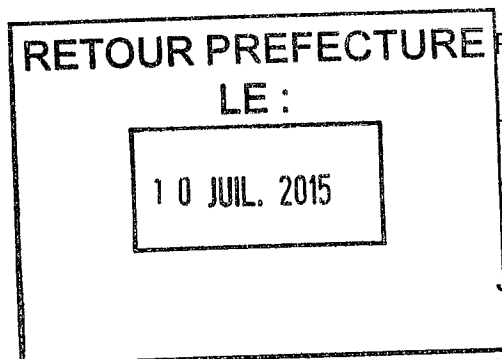
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte des Abattoirs.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

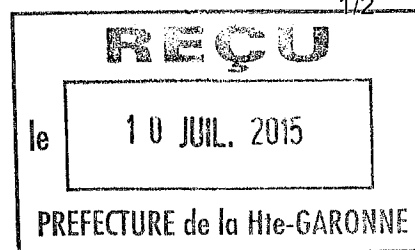
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

N° 2015-852



ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2015.07.08.11.1 du 8 juillet 2015,

Ci-après désigné « Tisséo – SMTC »

D'une part,

LE SYNDICAT MIXTE LES ABATTOIRS, 76, avenue Charles de Fitte – 31300 TOULOUSE, représenté par : Pierre ESPLUGAS en tant que Président
Ci-après dénommé « SYNDICAT MIXTE LES ABATTOIRS »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Tisséo-SMTC ouvre, depuis longtemps, les portes de la création contemporaine à tous.

Dans ce cadre, il a été convenu que Tisséo-SMTC soutienne le Syndicat Mixte des Abattoirs en étant un des partenaires de l'exposition « Picasso, horizon mythologique » qui se tiendra du 17 septembre 2015 au 31 janvier 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et du Syndicat Mixte des Abattoirs dans le cadre des actions organisées par ce dernier dans le cadre de l'exposition « Picasso, horizon mythologique ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements de Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la (...) :

- (...) la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du lundi 7 septembre 2015 au 31 janvier 2016 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.
- (...) la création d'un titre de transport collector inédit « Les Abattoirs – Picasso » valorisant cette exposition

Quantité : 100 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage également à retirer 400 titres 1 déplacement sur ces 100 000 exemplaires (200 exemplaires seront mis à disposition du Syndicat Mixte des Abattoirs 200 exemplaires à Tisséo-SMTC pour leurs relations publiques).

2- Engagements du SYNDICAT MIXTE DES ABATTOIRS

Le Syndicat Mixte des Abattoirs s'engage à assurer :

- L'apposition du logo de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des supports de communication de l'exposition (dossier de presse, cartons d'invitation, document de médiation, affiches...)
- Une présentation de l'engagement de Tisséo-SMTC sur le dépliant programme à paraître le 1^{er} octobre 2015.
- La mise à disposition de 100 cartons d'invitation pour le vernissage (le 17 septembre 2015 à 18h00)
- L'accueil des salariés de Tisséo-SMTC par la mise à disposition de 300 billets d'entrée gratuits

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de l'exposition ; elle prendra effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin au plus tard le 31 janvier 2016 sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 5 : RESILIATION

La convention peut être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception ou en cas d'annulation de l'exposition.

ARTICLE 6 : LITIGES

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

A Toulouse, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Pour le Syndicat Mixte des Abattoirs
Le Président,